



GENERALI France

Délégués du Personnel non cadres de la Direction des Métiers Opérationnels **Election du 19 décembre 2013**

Nos candidats FO Délégués du Personnel non cadres «Métiers opérationnels»

Titulaires	Suppléants
Youssef GOOLAMY	Ibtissem DORAT
Cédric DA SILVA	Thomas JUIN
Imane MARTINS-FOUNDI	Marie-Christine LAURET
Slimane MASSET	Wilfried TOGBE

Nul besoin de rappeler le rôle essentiel des délégués du personnel et celui de vos délégués FO qui n'ont de cesse que de porter devant la direction vos demandes et revendications.

En juin 2013, les délégués du personnel Force Ouvrière ont remporté un franc succès aux élections. En décembre 2013, il nous faut conforter ce résultat et même l'améliorer pour augmenter la présence des délégués FO dans cette instance importante afin de porter haut et fort vos demandes avec la détermination qui nous est propre pour les faire aboutir !

Plus que jamais, dans cette période troublée du fait des restructurations permanentes en cours où les conditions de travail se dégradent de plus en plus, où la baisse du pouvoir d'achat s'aggrave sans cesse, nous avons besoin de **VOUS pour renforcer FO** et notre présence dans cette instance des délégués du personnel pour vous représenter :

Alors le 19 décembre 2013, pas une voix ne doit manquer !

VOTEZ FO !



CONDITIONS DE TRAVAIL

Les délégués du personnel FO dans leur cahier de revendications qu'ils présentent tous les mois à la direction lors de la réunion de DP axent principalement leurs demandes sur les conditions de travail chez Generali qui se dégradent sans cesse. En effet, dans un contexte de pression accrue sur la « performance » individuelle et collective (rentabilité, productivité, objectifs à atteindre, contrôles outranciers), souffrance et anxiété dans le travail sont le quotidien des salariés. La souffrance au travail est telle que les arrêts de travail pour maladie sont de plus en plus nombreux. S'ajoutent à cela dans certains services, le sous-effectif chronique laissant à ceux qui restent une charge de travail telle qu'ils ne peuvent plus l'absorber. Ce n'est plus acceptable !

Le management d'aujourd'hui à Generali est celui d'un autre siècle : brimades, pressions, contrôles outranciers de toute nature, humiliations & mépris sont subis par certains salariés qui ne peuvent plus l'accepter ni moralement, ni physiquement. Ainsi, les délégués du personnel FO ont pour mission dans tous les cas qu'ils peuvent identifier, grâce aussi à vos remontés d'informations, de porter à la connaissance de l'employeur tous les dysfonctionnements que vous leur signalez en matière de conditions de travail et de les faire cesser.

Rappelons les revendications essentielles FO en matière de conditions de travail :

- Le remplacement de tout départ, quel qu'il soit, par une embauche en CDI à temps plein,
- La transformation des contrats précaires en CDI,
- L'abandon des outils de management qui conduisent à la souffrance au travail,
- L'arrêt des pressions liées aux objectifs.

Pour nous joindre : par mail : fogenerali@yahoo.fr / par téléphone au 06 78 87 81 79

Et toujours nos sites : <http://fogenerali.unblog.fr> et <http://foassurances.unblog.fr>

RESPECT DES ACCORDS

Les délégués du personnel FO ont également vocation à faire respecter les accords bien évidemment dans les dispositions les plus favorables pour les salariés. Cela peut paraître une évidence mais il est de plus en plus coutumier de voir qu'en la matière certaines modalités, certains usages jusqu'ici favorables aux salariés sont de plus en plus remis en cause ou soumis à une interprétation restrictive par la Direction. C'est donc aussi sur ces aspects que vous pouvez vous adresser à vos délégués qui se chargent de défendre vos intérêts et de faire respecter les droits qui vous sont acquis.

SALAIRES

En toutes circonstances, notre syndicat FO ne renonce pas aux revendications qu'il soutient et notamment le retour aux augmentations générales pour tous à un niveau au moins égal à la hausse réelle du coût de la vie. En effet, avec la politique de rémunération variable menée à Generali nous ne pouvons que constater que le taux d'atteinte diminue d'année en année et que la fixation des objectifs et leur évaluation est totalement arbitraire. C'est juste un outil de pression supplémentaire qui pèse sur les salariés et même leurs managers. Notre syndicat FO n'a de cesse que de dénoncer les dégâts de l'individualisation sur les conditions de travail et l'ambiance qui règne dans certains services puisqu'elle conduit même à mettre les salariés en concurrence entre eux.

ACTIVITES SOCIALES & CULTURELLES (ASC)

Les ASC sont financées par un salaire différé qui est versé aux comités d'entreprise pour être redistribué sous forme de prestations afin de favoriser les bas salaires, soutenir les familles et permettre l'accès de tous aux loisirs, aux voyages et à la culture. Après avoir été écarté de la gestion des ASC pendant des années, FO peut désormais vous représenter en étant présent au bureau du CE DMSMO. Pour 2014, il y a un risque fort de voir baisser la masse salariale (en raison entre autres de l'externalisation des sociétés de gestion d'actifs, du départ de nombreux directeurs ...), donc de fait, voir baisser la dotation aux ASC qui conduirait à une baisse des prestations ce qui n'est pas tolérable pour notre syndicat FO.

Sur ce sujet, dans toutes les instances actuellement, les élus FO demandent à ce que, conformément au code du travail, pour 2014 :

- **la subvention patronale soit versée au niveau le plus élevé des 3 années précédentes et,**
- **en retenant toutes les composantes de la subvention réellement versée directement ou indirectement.**

RESTRUCTURATIONS

Aujourd'hui nous sommes face à l'externalisation de la production informatique. Bientôt, on nous annoncera celle des études informatiques, de la DET, puis celle des Achats et de la RH et peut-être même celle de l'indemnisation ... si nous ne mettons pas dès maintenant un coup d'arrêt à ces projets.

Alors pour que les intérêts des salariés soient réellement défendus, le CE ne doit surtout pas entériner passivement les plans de la direction quand ils menacent l'emploi et les qualifications, les délégués du personnel ont aussi un rôle essentiel à jouer en appuyant dans leurs instances respectives les revendications de leur syndicat FO.

CODE DE CONDUITE GROUPE

La direction Italienne souhaite la mise en place d'un code de conduite Groupe ! **Ce code est un appel ouvert à la délation imposant des règles de comportement.** Le syndicat FO refuse qu'il soit opposable aux salariés en France et actuellement, les délégués du personnel FO réclament la garantie qu'aucun salarié ne puisse être sanctionné, ni recevoir d'observation, ni être bridé dans son développement professionnel du fait de ce code de conduite. Par ailleurs, la direction française, si elle souhaite établir de nouvelles règles, elle devra proposer un projet de règlement intérieur qui sera soumis aux règles de consultation des IRP en France et au droit de veto de l'inspecteur du travail.

**Pour renforcer nos équipes de délégués FO
Soyez nombreux à voter FO le jeudi 19 décembre 2013 !**

Pour nous joindre : par mail : fogenerali@yahoo.fr / par téléphone au 06 78 87 81 79

Et toujours nos sites : <http://fogenerali.unblog.fr> et <http://foassurances.unblog.fr>